

RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU HAUT-RHIN

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers du Haut-Rhin est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2019 est en forte baisse de 13 % (1422 dossiers déposés contre 1635 l'an dernier). Cette tendance est en adéquation avec celle observée tant en région Grand-Est qu'au niveau national (respectivement - 11.5% et - 12.2%).

La proportion de redépôts est en légère baisse à 43.2% (45.62% en Grand-Est) ; 9.18 % des redépôts sont consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances.

Recevabilité et orientation

1580 dossiers ont été traités par le secrétariat de la commission (-11,8 % par rapport à 2018).

1345 dossiers ont été déclarés recevables par la commission, et 56 irrecevables (soit 21 % de moins que l'an dernier).

Pour les dossiers orientés, plus de la moitié ne laissait apparaître aucune capacité de remboursement et 45.84 % ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

53.42% de dossiers ont été orientés par la commission vers un réaménagement de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Sur les 1580 dossiers traités par la commission en 2019 :

- 39.75% ont bénéficié de mesures imposées réglant la situation de surendettement (34.32 % en 2018), dont 18.35 % avec effacement partiel,

- 7.53 % ont abouti à un plan conventionnel de redressement définitif (5.80% en 2018).

- 44.49 % ont été orientés en mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (48.16 % en 2018).

La proportion de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans LJ (44%) est supérieure tant à celle observée sur la région Grand-Est (42%) qu'à celle observée au niveau national (40%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Au total, 79.75 % des dossiers ont trouvé une solution pérenne, respectant ainsi le souhait du législateur (chiffres presque identiques au niveau national (77.4%), et pour la région Grand Est (79.4) %.

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	A la demande des magistrats, en raison de la réforme pour la justice, la réunion annuelle a été reportée au 21/01/2020
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)	2	Présentation loi ELAN, et surendettement.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 20 Nombre de travailleurs sociaux et assimilés formés : 176.</i>	Actions EDUCFI à l'attention des travailleurs sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	Pas d'UNCCAS dans le Haut-Rhin
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 14 Nombre de travailleurs sociaux et assimilés formés : 116</i>	Thèmes abordés : - surendettement. - inclusion bancaire. - présentation du portail « mes questions d'argent ».
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>1 réunion 14 participants</i>	Présentation de la procédure à l'AREAL et de son articulation avec la loi ELAN
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>9 établissements scolaires 25 professeurs 337 élèves</i>	Thèmes abordés : - Économie, politique monétaire. - Présentation du portail « Mes questions d'argent »

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) :

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

- La loi ALUR a précisé et renforcé de façon importante le rôle des CCAPEX ; il existe deux sous-commissions sur le département. Un représentant de la commission de surendettement participe à la réunion plénière de la CCAPEX.

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Néant

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Néant.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les échanges de données informatisées peuvent toujours générer des difficultés pour le secrétariat comme pour les créanciers, notamment en cas de contre-proposition et d'ajout de nouvelles dettes.

Colmar, le 10 février 2020

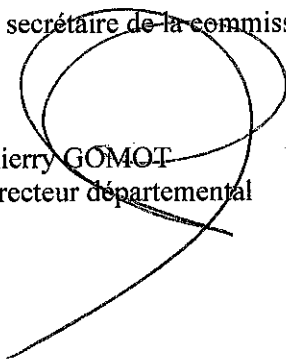
Le président de la commission


Laurent GOUVET
Préfet du Haut-Rhin

par délégation
du préfet

Denis GIROUDET

Le secrétaire de la commission


Thierry GOMOT
Directeur départemental

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Haut-Rhin

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	1635	1422	-13,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,73%	43,18%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,93%	9,18%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1518	1345	-11,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,07%	10,04%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	71	56	-21,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	25,35%	30,36%	
Dossiers orientés par la commission	1543	1359	-11,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	51,46%	50,18%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	49,25%	45,84%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,30%	0,74%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	49,45%	53,42%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1792	1580	-11,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,03%	4,30%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,96%	3,54%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	48,16%	44,49%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,73%	0,38%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,80%	7,53%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,46%	3,48%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,34%	4,05%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,32%	39,75%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	25,95%	31,39%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,46%	18,35%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,37%	8,35%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,29%	79,75%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	34	28	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Haut-Rhin	GRAND-EST	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	44%	42%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	8%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40%	40%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80%	78%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT 2019

Haut-Rhin

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	46 725	1 079	4 589	73,3%	79,6%	15 589	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	24 611	201	326	38,6%	14,8%	91 065	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	21 052	954	3 534	33,0%	70,4%	13 065	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 062	605	729	1,7%	44,7%	811	1,0
Dettes de charges courantes	8 892	1 138	4 657	13,9%	84,0%	4 580	3,0
Autres dettes	8 161	838	1 765	12,8%	61,8%	1 803	2,0
Endettement global	63 777	1 355	11 011	100,0%	100,0%	19 687	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Grand-Est

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	353 747	9 141	40 186	74,2%	82,5%	14 760	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	171 394	1 737	2 807	35,9%	15,7%	84 462	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	174 970	8 044	31 228	36,7%	72,6%	12 663	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	7 383	4 967	6 151	1,5%	44,8%	756	1,0
Dettes de charges courantes	59 366	9 120	37 528	12,4%	82,3%	3 651	3,0
Autres dettes	63 873	6 459	14 294	13,4%	58,3%	1 701	2,0
Endettement global	476 985	11 076	92 008	100,0%	100,0%	18 208	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0